

**Délibération 2.1**  
**Communication relative à l'étude**  
**sur la filière des produits de la mer de la Seine-Maritime**

**Intervention de Jean-Paul LECOQ**

Des félicitations tout d'abord pour la qualité de ce travail conduit avec la collaboration de notre agence Seine-Maritime Expansion qui nous permet de disposer d'une cartographie précise et très documentée de la filière pêche de notre Département.

Nous le voyons bien à la lecture de cette étude, personne n'imaginerait demain la Seine-Maritime sans ses pêcheurs et pas seulement parce qu'ils concourent à l'identité, à la culture de notre Département, à son attractivité, ou encore au dynamisme local notamment au Havre, à Fécamp, sur St-Val, Dieppe et au Tréport.

Aussi parce que la pêche, au même titre que l'agriculture, que l'industrie, que l'activité portuaire ou le tourisme sont des éléments essentiels à l'activité économique, et par conséquent à la création de richesses et d'emplois sur notre département.

Et pourtant, malgré cette évidence, malgré le professionnalisme et le courage des pêcheurs et des acteurs de cette filière, celle-ci n'en finit pas d'être menacée, non pas parce que la ressource disparaît, plutôt par des logiques économiques qui n'ont que faire des différents éléments précités pour ne viser que des critères de rentabilité, de marges, de plus-values.

La flottille se réduit, le nombre de marins pêcheurs avec, le métier vieillit et on ne peut pas dire que les ressources des acteurs sont en progression ou encore qu'elles soient en adéquation avec l'engagement et les contraintes de la profession.

C'est pourquoi les politiques publiques, les contributions sous différentes formes de la puissance publique que recense d'ailleurs ce rapport, demeurent indispensables à la sauvegarde de cette filière et de ses emplois.

Et moi quand la puissance publique se mêle de l'économie, cela me va bien, je n'ai pas de contradiction à gérer. Je préconise d'ailleurs que cette même logique qui s'applique à la pêche, à l'agriculture ou au tourisme soit étendue à l'industrie et à l'économie en général.

A ce titre, les différentes pistes avancées (\*) pour notre futur plan d'action dont plusieurs aspects sont déjà traités par les communes, je pense notamment à Dieppe, sont pertinentes et j'y ajouterai deux points qui me paraissent manquer.

Le premier est une intervention groupée, j'entends par là avec la Région, les départements du Calvados et de la Manche mais aussi pourquoi pas les départements de Picardie, du Pas-de-Calais et ceux de Bretagne avec les professionnels de la filière, en direction de l'Etat. La nouvelle organisation du

territoire issue de la loi NOTRe oblige à établir une proposition conjointe avec la Région, c'est un premier pas, il faut aller plus loin.

Car je ne vois pas aujourd'hui, comme d'ailleurs hier, de véritable stratégie et une véritable volonté gouvernementale, visant à agir de manière cohérente et déterminée, pour préserver cette filière et la protéger des affres et autres poisons du libéralisme mondialisée.

Or, la définition de cette stratégie nationale en faveur de la pêche est cruciale.

La seconde consiste à appliquer un principe qui devrait pourtant être évident : pour œuvrer efficacement en faveur d'une filière, il faut commencer par écouter ceux qui, par leur travail, la font vivre. Cela passe par une prise en compte de leur avis sur des dossiers et projets les concernant, je pense bien entendu au futur parc éolien en mer au large du Tréport par exemple ou encore aux propositions récurrentes qu'ils formulent pour obtenir des facilités, bancaires notamment, pour l'achat ou la rénovation des bateaux.

Je propose donc que soit créée, à l'échelle Départementale ou Régionale des assises de la pêche afin d'affiner avec les professionnels notre plan d'action et de l'adapter à l'évolution et aux nouveaux enjeux ou difficultés qui se font jour.

**(\*) Pistes d'action envisagées par le rapport**

- Soutenir des démarches d'innovation et de modernisation des outils de pêche
- Améliorer les conditions de travail, de sécurité et le confort des pêcheurs
- Accompagner le développement de la valorisation des productions
- Contribuer à une meilleure commercialisation des productions locales
- Favoriser le renforcement des relations entre les acteurs de la filière et la conciliation des usages
- Soutenir le développement et la diversification d'outils de promotion, de communication
- Favoriser le porter à connaissance des dispositifs réglementaires, des outils de soutien, accompagner la mise en œuvre du programme opérationnel